



DT-DICT - Préparation et examen AIPR niveau Concepteur (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Référence : AIPR2

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Décrypter les nouveaux textes réglementaires,
- Connaître les responsabilités des différents acteurs du Décret Anti Endommagement réseau
- Comprendre les obligations induites par la nouvelle réglementation
- Préparer les candidats au QCM leur permettant d'obtenir l'attestation de compétences prévue par la réglementation et donc permettre aux entreprises et aux collectivités de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Valider le test officiel niveau opérateur

Public :

- Responsables des services techniques et des services maitres d'ouvrage de travaux impactés par la réglementation
- Ingénieurs, techniciens, agents de maitrises et personnel administratif concernés par la réglementation et l'attestation de compétence

Près-requis :

- Accessible à tout salarié correspondant au public ci-dessus

Durée :

- 1 jour soit 7 heures (dont 1 heure validation du QCM)

Programme :

- Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi de chantier, en lien avec la présence des réseaux ;
- Analyser les risques liés aux réseaux existants et à construire et définir et adapter les mesures de prévention ;
- Connaître le rôle du responsable de projet pour la préparation des projets de travaux (investigations complémentaires ou clauses du marché pour l'encadrement des travaux en zone d'incertitude, clauses du marché prévoyant l'absence de préjudice pour les entreprises dans certaines circonstances, marquage-piquetage) ;
- Respecter et appliquer les procédures de prévention en amont du chantier (rédaction du PPSPS, plan de prévention, DT, DICT, demande de mise hors tension, distances de sécurité...);
- Sensibiliser, informer, transmettre les instructions à l'encadrement de chantier ;
- Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage ;
- Gérer les aléas de chantiers en cas de dangers liés à la découverte de réseaux (ordre d'arrêt et de reprise de chantier).
- Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux citées dans l'arrêté prévu à l'article R. 554-29 du code de l'environnement ;
- Vérifier la présence des réponses aux DT-DICT et respecter les recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent...);
- Lire un plan de réseau, situer les réseaux et leurs fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie à partir des éléments dont ils disposent ;
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à sa disposition ;
- Vérifier l'adéquation entre les besoins et le matériel à disposition ;
- Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable ;
- Connaître les règles d'arrêt de chantier ;
- Maintenir un accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux ;
- Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Savoir utiliser et faire utiliser les moyens de protection collective et individuelle
- Comprendre et respecter son environnement, les marquages-piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, lire le terrain, comprendre les moyens de repérage
- Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable
- Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux
- Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé)
- Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident
- Appliquer la règle des quatre A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
- Réalisation du test final AIPR Encadrant Concepteur

VISEO

Z.I des Marais

76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09

conseil@viseo-formation.fr

www.viseo-formation.fr



DT-DICT - Préparation et examen AIPR niveau Encadrant (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Référence : AIPR2

Formations associées :

- CACES R372m
- CACES R386
- Habilitation électrique B0-HOV

Programme :

Moyens techniques :

Salle de formation, paper-board, vidéoprojecteur, fiches techniques, PC portables, connexion internet WIFI.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur des méthodes participatives et adaptées à chaque type d'objectifs, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Moyens d'encadrement : Formateur expérimenté ayant validé une formation de formateur AIPR et une attestation de compétence niveau concepteur AIPR

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action : Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée aux travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci.

Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation

Validation finale de la compétence par le passage du test officiel Niveau Concepteur :

QCM de 30 questions à partir de la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) « <http://enqueteur.qcm.dt-dict.developpement-durable.gouv.fr> » par VISEO centre d'examens reconnue.

VISEO
Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr